

**GENERALE
DU
TRAVAIL**

263, rue de Paris
93516 MONTREUIL CEDEX
Tél. : (1) 48.51.80.00
Telex : 214 182

DECLARATION DE LA CGT

Une délégation de la CGT, conduite par Jacqueline LEONARD, Secrétaire confédérale et comprenant notamment des responsables des Fédérations CGT des personnels de Santé et de Sécurité Sociale, a rencontré Monsieur EVIN, Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale.

A cette occasion, la CGT a rappelé :

- son opposition totale, ferme et résolue à la cotisation sociale généralisée. L'injustice, l'indécence, le danger pour l'avenir de ce nouveau prélèvement fiscal sont d'autant moins acceptables qu'il frapperait essentiellement les salariés tancis que les employeurs ont bénéficié et bénéficieront encore d'exonérations sociales et fiscales.

Cette mesure que Patronat et Gouvernement rêvent de mettre en place depuis plusieurs années déjà, sans y parvenir, rencontre une très large opposition chez les travailleurs actifs et retraités et la quasi totalité des organisations syndicales. La CGT pour sa part fera tout pour empêcher cette fois encore sa mise en oeuvre.

La CGT a par ailleurs saisi une fois de plus le Ministre des différents conflits sociaux en cours qui se développent depuis plusieurs mois parmi les personnels de santé et de Sécurité Sociale et singulièrement des conflits de la CPAM 91, des agents ouvriers et administratifs de l'Assistance Publique en lutte et qui se heurtent à l'intransigeance de leurs directions respectives, à l'immobilisme provoqué du gouvernement, à la répression.

Les conséquences extrêmement graves et dangereuses pour les malades, les assurés sociaux et les personnels eux-mêmes impliquent que les revendications, de ces salariés qui portent sur les salaires, les conditions de travail, le déroulement de carrière, la formation professionnelle, les effectifs..., soient prises au sérieux, que les tergiversations gouvernementales cessent et que s'ouvrent de vraies négociations dans les meilleurs délais.

Plusieurs autres dossiers importants ont été abordés par la CGT, dont :

- * la suppression des élections à la Sécurité Sociale,
- * la réforme hospitalière qui se met d'ores et déjà en place et provoque des dégradations rapides de l'hospitalisation publique,
- * L'intensification de la politique de rationnement des soins,
- * l'insuffisance des prestations et les menaces de fiscalisation de la branche famille, particulièrement ressenties en ce jour de rentrée scolaire,
- * la retraite à 60 ans qui continue d'être menacée par les mesures que le Gouvernement entend proposer prochainement au Parlement, en dépit des reculs imposés en Juin dernier à travers le relevé de discussions sur la retraite complémentaire que le CNPF tente de remettre en cause.

Sur toutes ces questions, les propos du Ministre n'ont pas été de nature à rassurer. Au contraire, tout confirme que Gouvernement et Patronat ambitionnent de porter rapidement de nouveaux coups à notre système de Protection Sociale. Seule la lutte massive, unie des salariés actifs et retraités pourra empêcher ces nouveaux méfaits et imposer d'autres choix.

MONTREUIL, le 10 Septembre 1990

A handwritten signature, appearing to be a stylized 'M' or 'A', located at the bottom left of the page.